

ANALYSE D'OUVRAGES

par François VALLAT

Philippe COTTEREAU, Janine WEBER-GODDE, Claude Bourgelat, un Lyonnais fondateur des deux premières Écoles vétérinaires du monde (1712-1779), Comité Bourgelat, ENS Lyon, 2011, in-8°, 533 p., 16 f. de planches h.t., cartonnage éditeur. [ISBN 9 782847 883121]

Un hommage au fondateur de la première école vétérinaire devait logiquement marquer le 250^e anniversaire de celle-ci. Aucune biographie n'ayant été publiée depuis Marc Mammerickx (*Claude Bourgelat, avocat des vétérinaires*, 1971), l'actualisation des connaissances sur le grand homme était plus que souhaitable. Voilà qui est fait avec ce livre, destiné, on va le voir, bien plus aux vétérinaires qu'aux historiens. Le premier des co-auteurs ne saurait être présenté. Il s'agit du 21^e directeur de l'École de Lyon, notre maître et professeur Philippe Cottereau. Le second, Madame Janine Weber-Godde, veuve d'un confrère, a usé d'une belle ténacité pour réunir une somme de documents. L'ouvrage emprunte enfin le canevas de la thèse d'exercice d'André Nigrón (*Contribution à l'étude de la vie, de l'œuvre et de la personnalité de Claude Bourgelat*, Lyon, 1980), montrant une fois de plus que tout travail inaugural bien mené sur un sujet historique assure une reconnaissance durable. La qualité éditoriale du volume, quasi luxueuse, est bien à la hauteur de ce qu'il représente pour notre profession.

Les étapes de la vie de Claude Bourgelat, envisagées chronologiquement, permettent d'approcher sa riche personnalité, sinon son humeur cassante. Les circonstances ont réuni chez lui différents atouts qui allaient lui permettre de créer nos écoles, et dont aucun écuyer ni aucun maréchal n'avaient bénéficié avant lui. Avocat lettré de la bonne société lyonnaise, ancien mousquetaire et cavalier émérite, il est choisi en 1740 par l'écuyer du roi à Lyon pour lui succéder à la tête de l'académie d'équitation, une institution où les jeunes nobles se préparent à la carrière d'officier. Pauvre académie au demeurant, financée avec une déplorable parcimonie par la

municipalité, mais qui en retour laisse à son directeur les loisirs d'approfondir ses connaissances en hippologie et en hippiatrice. N'y sont inscrits par exemple en 1760 qu'un pensionnaire et deux ou trois externes. Claude Bourgelat peut se former en anatomie et en pathologie auprès de chirurgiens, tandis qu'il dissèque des cadavres d'animaux. On connaît la suite. Reconnu pour la qualité de ses écrits et pour sa participation à l'Encyclopédie, familier de Diderot et de Malesherbes, appuyé par le ministre Bertin, il fonde dans le quartier de La Guillotière, sur la rive gauche du Rhône, la première école vétérinaire. On retrouvera avec plaisir le détail de son ascension, son départ dans la capitale, l'installation d'Alfort, et sa nomination comme contrôleur général des Haras.

À l'arrière-plan de cette réussite sont rapportées en détail, d'après le DEA d'Anne Leberre, ses longues difficultés financières. Le père de Claude, Pierre Bourgelat, négociant fortuné et échevin de Lyon, a contracté en Italie un premier mariage plus ou moins secret. En est né un fils, Barthélemy, qui finira par réapparaître et réclamer sa part d'héritage. D'où un procès sans fin avec la seconde femme dudit Pierre Bourgelat, relayé après la mort des protagonistes par les descendants des deux parties. Petit à petit la grande fortune de l'échevin, déjà diminuée de créances non recouvrables, s'y perdra. En 1743 Claude Bourgelat devra rédiger un mémoire pour faire rendre des comptes à son oncle et tuteur Louis Terrasson. Comment, dans ces conditions, ne pas excuser le caractère toujours intéressé du brillant écuyer ?

Le propos des auteurs n'était pas d'écrire un livre d'histoire, comme en témoigne la manière avec laquelle ils traitent les règles éditoriales. La référence de beaucoup de citations est rappelée dans le corps du texte, ou même pas du tout. La bibliographie donne les prénoms en petites capitales, range les patronymes à particules à la lettre D, omet parfois les lieux d'édition et les éditeurs, tout comme la pagination des articles dans les revues. Si nous n'étions d'une confiance aveugle, il viendrait à l'esprit que les sources originales n'ont pas

toujours été consultées. Deux remarques cette fois sans importance concernent les noms propres : Peter Christian Abildgaard n'est pas, comme on l'écrit souvent, « Abilgaard » ; le « Berneaud Thiébaud » cité p. 115, n'est autre que l'agronome Arsène Thiébaud de Berneaud. L'ouvrage ne prétend donc pas servir d'instrument de travail. Il se lit agréablement, malgré un usage immodéré des citations. Les plus longues auraient mérité d'être regroupées en annexes, et les excuses invoquées peinent à convaincre : « nous n'avons pu résister à reproduire ces quelques pages » (p. 168), ou « cette longue lettre nous paraît suffisamment importante pour être reproduite » (p. 186). Sans doute le lecteur pressé passera-t-il quelques feuillets.

Ces détails matériels n'enlèvent rien à l'intérêt d'un livre qui synthétise agréablement les données actuelles sur le sujet. On doit féliciter les auteurs d'avoir pleinement rempli un contrat difficile.

**Jean-Marc MORICEAU, *L'homme contre le loup, une guerre de deux mille ans*, P., Fayard, 2011, in-8°, 479 p., 4 f. d'illustrations en couleurs.
ISBN 978-2-213-63555-2, 26 €.**

Historien ruraliste connu depuis 1994 (*Les Fermiers d'Île-de-France*), l'auteur s'est entre autre attaché au passé de l'élevage, et de là, aux problèmes posés par le loup. On se souvient de *l'Histoire du méchant loup, 3000 attaques sur l'homme en France, XV^e-XX^e siècle* (2007), *La Bête du Gévaudan* (2008), *Repenser le sauvage grâce au retour du loup* dirigé en collaboration avec le géographe Philippe Madeline (2010). Continuant sur sa lancée, Jean-Marc Moriceau propose une synthèse des recherches historiques sur les rapports homme/loup dans notre pays.

Si l'on ne discute plus l'importance des prélèvements infligés par l'espèce à l'élevage et à la population (p. 13-34), c'est, faut-il le rappeler, en grande partie grâce au travail d'équipe animé par l'auteur. L'effectif de *C. lupus* sur le territoire, de 15 000 à 20 000 individus à la fin du XVIII^e siècle, n'a cessé de décroître jusqu'au XX^e, les derniers bastions de résistance se situant en Limousin, dans la

Marche, la Lorraine, et l'ouest Breton (p. 35-59). Les sources antiques et médiévales sont pauvres. On discerne cependant au XIII^e siècle les prémices d'une lutte collective. La guerre de Cent Ans, comme tous les conflits armés, multiplie la faune carnivore (p. 61-80). Moins avarès à compter de 1570, les archives montrent que les loups prospèrent durant les guerres de Religion, la guerre de Trente Ans et la Fronde. La fin du règne de Louis XIV s'avère aussi néfaste, avec une multiplication des attaques contre l'homme, dont le conte du *Petit Chaperon rouge* reste le lointain écho (p. 94-98). La précision croissante des documents suggère ensuite la part non négligeable des agressions dues à la rage, l'animal atteint de forme procursive mordant sur son passage des dizaines de personnes ou d'animaux voués à une mort certaine. Hormis la cautérisation précoce du foyer de morsure, rien n'enrayait encore l'évolution. Ce fut aussi le temps des « bêtes », comme celle du Gévaudan (1764-1767), fruits des rumeurs paysannes (p. 81-102).

Une fois cerné l'impact du loup sur l'économie (p. 105-125), viennent les mesures de « défense passive » auxquelles l'actuel regain de l'espèce dans le Sud donne une surprenante actualité. Hélas, qu'il s'agisse de renforcer le gardiennage et les clôtures, de généraliser les chiens de défense, de visiter les saints protecteurs des troupeaux, toutes s'avèrent inopérantes ou disproportionnées (p. 127-154). La destruction du prédateur s'imposait. En principe, l'Ancien Régime réservait le port d'armes à une noblesse bien plus motivée par le courre des animaux que par le tir. Il semble que le passage consacré à la vénerie du loup, influencé peut-être par les prodigieux résultats du Grand Dauphin ou du baron Halna du Fretay, ne fasse pas ressortir toutes les limites de celle-ci. Certes le chien, ordinairement la proie craintive de son parent sauvage, faisait l'objet d'un conditionnement spécial. Mais, tandis que, grâce à leur fond, les meutes venaient à bout de la plupart des bêtes fauves, l'endurance et le calme du loup adulte empêchaient bien souvent de le forcer. D'ordinaire, seuls les louvards étaient pris. Aussi, hors des périodes de guerres civiles, autorisait-on la population à utiliser les armes à feu contre les nuisibles. Hélas la vétusté des fusils et l'inexpérience des chasseurs ne mettaient guère l'animal en danger (p. 155-183). On espérait plus des pièges et des fosses,

et surtout de l'empoisonnement qui se généralisa avec la noix vomique et la strychnine. Les cadavres de chiens dûment farcis de toxiques et mûris dans un fumier servaient d'appâts, avec l'avantage d'épargner les chiens errants, rebutés par le cannibalisme (p. 185-221).

Quant aux battues, elles ont remporté de la Renaissance au XX^e siècle des succès mitigés. Elles rassemblaient en hiver des centaines, voire des milliers de participants qui poussaient les animaux vers une ligne de filets ou, passée la Révolution, d'armes à feu. Les paysans y participaient à contrecœur, tandis que les tireurs indéliçats en profitaient pour s'approprier un gibier interdit. Certaines battues ne faisaient que chasser les prédateurs vers les régions voisines (p. 223-251).

Créée au Moyen Âge, la louveterie a perduré jusqu'à nos jours, avec une seule interruption, de 1787 à 1804. De la guerre de Cent Ans à la fin de l'Ancien Régime, le grand louvetier de France fut à la tête d'une administration spécialisée. Les lieutenants de louveterie, ses subordonnés directs inégalement répartis sur le territoire, s'affrontaient sur le terrain aux officiers des Eaux et Forêts, faute de définir les attributions de chacun. Contraints d'organiser les battues, ils étaient en outre objet de l'hostilité populaire. Quant à leur rétribution, elle équivalait à un impôt d'autant plus difficile à lever qu'il était occasionnel : la prise d'un loup entraînait dans un rayon de 2 lieues le paiement par chaque contribuable de 2 deniers pour un mâle et de 4 pour une femelle (p. 253-304).

L'Empire rétablit l'institution en supprimant la charge de grand louvetier. Dès lors, les grades furent décernés à titre honorifique, à condition, pour les lieutenants de louveterie, d'entretenir un équipage minimal. L'obtention de cette marque de prestige sous-entendait des revenus considérables et des opinions politiques conformes. Les compétences cynégétiques s'avéraient parfois subsidiaires. Toujours mal disposée, l'opinion accusait les lieutenants de louveterie d'épargner les animaux reproducteurs pour maintenir l'espèce et conserver leur raison d'être. Dès la fin du XIX^e siècle, le sanglier et le renard firent les frais de l'extinction du loup, jusqu'à la réapparition discrète du prédateur en 1992. Mais les missions ont maintenant bien évolué (p. 305-334).

Payer une prime à la destruction fut de tous temps la mesure la plus répandue et la plus efficace, les gratifications en fonction de l'âge, du sexe de l'animal, et de son éventuelle atteinte par la rage. La Révolution uniformisa les récompenses, qui, variables selon les régions, étaient jusque-là sources de trafics. Enfin, les primes, très encourageantes, diminuèrent avec la raréfaction de l'espèce (p. 335-385). Parmi les bénéficiaires prédominaient les modestes ruraux. Certains, très compétents, se faisaient une spécialité du poison ou de la destruction des portées, avec des revenus substantiels. On trouvait les autres ennemis du prédateur à l'opposé de l'échelle sociale, avec les grands propriétaires et leurs employés, piqueurs ou gardes (p. 387-406).

Longtemps symbole de la nature hostile, enjeu de rancœurs sociales responsables de sa tardive disparition, le loup a suscité depuis 1992 des divisions nouvelles. Son récent statut d'animal protégé n'a nullement atténué l'affrontement entre éleveurs et partisans de l'animal sauvage. C'est dans cette optique que la présente étude trouve son sens. Le recul de l'histoire profite à la réflexion, et nul ne trouvera de solutions sans prendre en compte les leçons d'une expérience millénaire.

On ne cherchera pourtant pas dans ce livre le souffle des synthèses historiques. Le sujet ne s'y prêtait guère. Il s'agit d'un ouvrage de référence où plusieurs documents étayent solidement chaque proposition. On consultera avec intérêt l'excellente bibliographie et la chronologie qui la précède (p. 415-428).

